

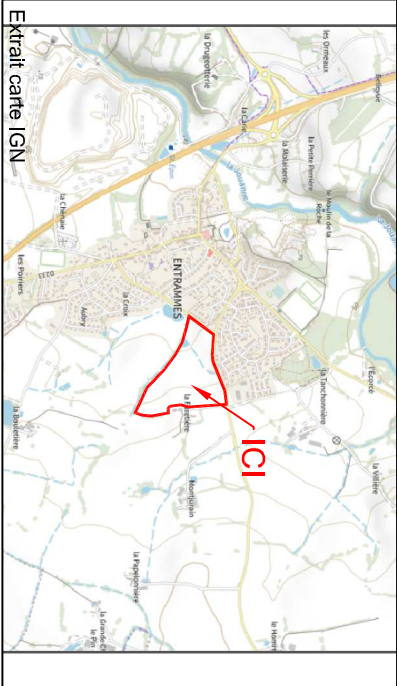
ENTRAMMIES

PLAN DE BORNAGE

LOT N° 35

Superfície : 493 m²

Cadastre : Section AI
Parcelle n°167



LEGENDE DU PLAN DE COMPOSITION DU PERMIS D'AMENAGER : (PIECE PA4a)



Plan général du lotissement - sans échelle

Commune
d'ENTRAMMES

Mairie
1 rue Rosendahl
53260 ENTRAMMES
02 43 98 00 25

accueil@mairie-entrammes.fr

LEGENDE :

- | | |
|---|---|
|  | Périmètre du lotissement |
|  | Surfaces cessibles |
|  | Claussée |
|  | Toitoid |
|  | Piste cyclo-piétonne |
|  | Traitement différencié pour passage piéton |
|  | Places de stationnement dans les espaces communs (revêtement perméable de type dalles engazonnées) |
|  | Espaces verts |
|  | Espaces végétalisés dédiés à la gestion des eaux pluviales |
|  | Placettes de stationnements végétalisées |
|  | Cernement piéton mineralisé |
|  | Cernement existant |
|  | Sente piétonne (position approximative) |
|  | Accès automobile interdit aux tois et ilots |
|  | Délimitation des emplacements réservés |
|  | Emprise dédiée à la protection des haies bocagères à préserver d'ici 2025 |
|  | Aire de stationnement non close sur une impasse en domaine privé automobile du lot. Dimensions à respecter : largeur de 6,00 m x 5,00 m (revêtement perméable imposé en surface). |

- [illegible]

Ouvrages de gestion des eaux pluviales à la parcelle

Dressé le 01 Décembre 2025 par:



Géomètres-Experts Fonciers

Dossier B21098

Réalisé par : BL

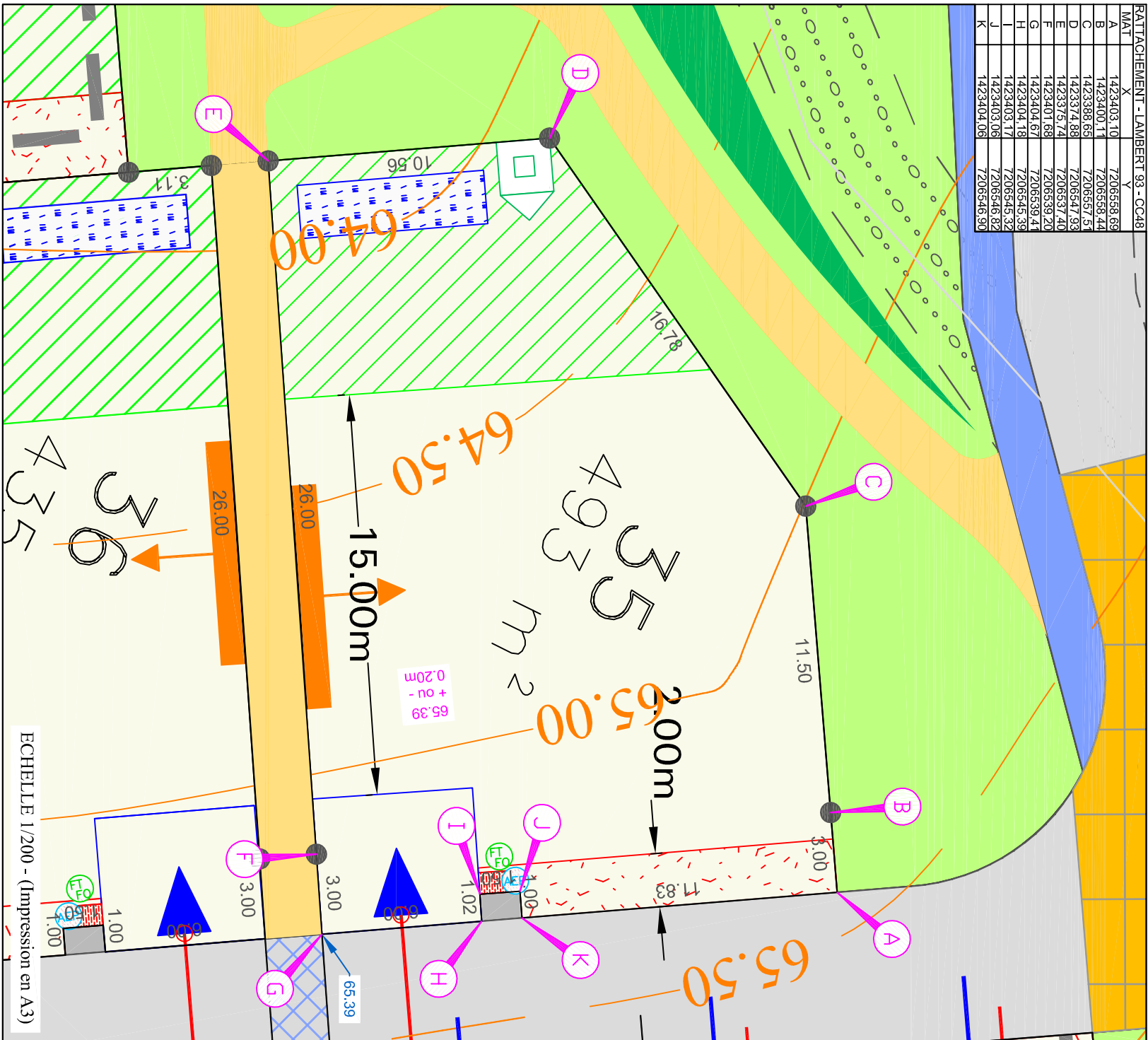
LEGENDE PROJET DES ACCES IMPOSE

Cote altimétrique du projet fini (cote de bordure, cote projetée)

$$00.00 + 0u - 0.20\pi$$

Dispositif de rétention des eaux pluviales créé sur le lot (dimension 7 x 2m, Zone non aedificandi et non sylvandi (se reporter ci-dessous)

RATACHIEFEMENT - LAMBERT 93 - CC48		
MAT	X	Y
A	1423403,10	7206568,68
B	1423400,11	7206568,44
C	1423388,65	7206567,51
D	1423374,88	7206567,93
E	1423375,74	7206537,40
F	1423401,66	7206539,20
G	1423404,67	7206539,41
H	1423404,18	7206545,38
I	1423403,17	7206546,32
J	1423403,06	7206546,90
K	1423404,06	



LEGENDE BORNAGE :

- | | |
|-------|-----------------------|
| ● | Borne OGE |
| ■ | Piquet d'implantation |
| 29.00 | Cote périmétrique |

LEGENDE TOPOGRAPHIQUE:

87.50

Courbe de niveau
du terrain naturel
avant travaux

LEGENDE RESEAUX DIVERS :

- Coffret électrique**
(muret technique à la charge de l'acquéreur du lot)

Avertissements et obligations:

- 1/ - Chaque acquéreur devra supporter sur son terrain l'écoulement naturel des eaux pluviales provenant des fonds supérieurs selon l'application de l'article 640 du code civil.
 - 2/ - La position des ouvrages techniques (franchissements, coffrets, candélabres, grilles et végétaux, etc...) est donnée à titre indicatif. Elle est susceptible d'être modifiée par l'ingénieur. La position des ouvrages techniques devra donc être vérifiée in situ par les acquéreurs des lots, avant le démarrage de la construction.
 - 3/ - Les acquéreurs des lots ne pourront s'opposer à la réalisation d'une fondation à l'intérieur de leur lot, rendue nécessaire pour la pose des bornures ou d'autres ouvrages techniques prévus en limite de propriété.
 - 4/ - Les points implantés ou niveau des lots sont donnés à titre indicatifs. Ils correspondent au levé du terrain naturel initial avant l'aménagement d'ensemble du lotissement.
 - 5/ - Les bornes et plaques représentés sur le présent plan pourront être, le cas échéant, remplacés lors du bornage définitif par une autre matérialisation au sol (exemple : borne, clou métallique, marque de peinture) selon les travaux qui auront été réalisés à proximité du lot.
 - 6/ - Avant toute utilisation des points implantés et repères sur le présent document l'utilisateur est tenu de vérifier que ceux-ci n'ont pas été déplacés depuis leur mise en place.
- La valeur juridique de ce document n'est acquise que s'il a été joint en l'état à un acte authentique ou une décision de justice.**